

COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
Samedi 6 février 2016
à BURES SUR YVETTE

Réf : 16-05/CM v0

Membres Présents ou Représentés:

Association	Nom du Représentant Présent	Pouvoir donné, détenu par	Nombre de voix
TAO FACTORY	Léna MESZAROS		2
MJC Jean Vilar IGNY	Sophie PEYNE		2
Club Yerrois d'Arts Martiaux	Laurent CLUZEAU		5
USBY Marche Nordique	Arnault ANQUETIN		0
A CORPS ET A QI		Claire Carine CARNIER RUEFF	4
SHINZEN DOJO		Patrick LASSERRE	1

~~~~~  
 Nombre de voix convoquées : 72 Quorum : Néant\*  
 Nombre de voix présentes ou représentées : 14  
 ~~~~~

* Cette assemblée Générale extraordinaire fait suite à celle du 21 Décembre 2015 ayant le même objet et qui n'avait pas pu se tenir faute de quorum. En application de l'article 21 des statuts ci dessous

Article 21 L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée trois semaines avant la date fixée pour la réunion

L'assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix représentées.

la présente Assemblée Générale Extraordinaire peut statuer sans condition de quorum. L'adoption des résolutions nécessitera 9 voix "pour".

Personnalités Présentes :

René LEROUX Représentant du CR Sports pour Tous IDF

Personnalités excusées :

Jean-Louis PROVOST Président de la FF Sports pour Tous, représenté par Laurent CLUZEAU
Alban MOUTIER Responsable Administratif du CR Sports pour Tous IDF

Membres du Comité Départemental SpT 91 :

MAIRE Christian Présidente
CARNIER RUEFF Claire-Carine Trésorière
LASSERRE Patrick Secrétaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte à 14h40.

1. Introduction

Président de séance : Christian MAIRE, Secrétaire de séance : Patrick LASSERRE.

Christian MAIRE souhaite la bienvenue à tous les participants présents et excuse les personnalités invitées retenues par d'autres obligations.

Un tour de table est proposé, chacun se présente.

Les participants sont remerciés pour leur venue et l'intérêt qu'ils portent au Comité Départemental.91

Christian MAIRE rappelle l'ordre du jour.

2. Désignation des scrutateurs :

Nom	Prénom	Structure	N° Licence
LEROUX	René	CR SPT IDF	710952
CARNIER RUEFF	Claire Carine	CD SPT 91	1769751

La nomination des scrutateurs est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3. Modification de l'adresse du Siège Social :

Christian MAIRE, Président du CD SpT 91 rappelle que le siège social du comité est actuellement à VILLEBON SUR YVETTE au domicile de Dominique YEROMONAHOS, ex Présidente. Celle ci a démissionné le 10/09/15 et a demandé expressément au Comité de modifier le siège social.

La modification du siège social entraine de facto la modification des statuts, laquelle nécessite la tenue d'une Assemblée Générale convoquée à cet effet.

Une Assemblée Générale Extraordinaire avait été convoquée pour le 21/12/2015. Elle n'a pas pu statuer, faute de quorum.

Aux termes de l'article 21 des statuts, la présente Assemblée Générale Extraordinaire peut statuer sans quorum.

Pour le nouveau siège social du Comité, la mairie de Bures sur Yvette accepte de l'héberger. Une boîte aux lettres sera disponible au centre culturel, d'accès facile.

La proposition de localiser le siège social à la mairie de Bures sur Yvette est donc mise aux votes :

Votes pour : 14 voix - Abstentions : 0 - Votes contre : 0

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le siège social du Comité est donc désormais :

Comité Départemental Sports pour Tous de l'Essonne
Mairie de Bures sur Yvette, 45 rue Charles De Gaulle
91440 BURES SUR YVETTE

Les statuts seront donc modifiés, le nouvel alinéa de l'article 1 sera libellé comme suit :

« Son siège social est à BURES SUR YVETTE (91)

Celui-ci pourra être transféré après délibération de l'Assemblée Générale. »


Sera également modifiée la dernière page comportant la date et les signatures.

Ces dispositions sont acceptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 14h55.



Patrick LASSERRE
Secrétaire



Christian MAIRE
Président